



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze le vendredi 20 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 juin 2014.

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, DUSSAPT Christiane, EPRON Catherine, MARTIN Annick, FAUDOT Claudine, GOUACHON Véronique, DEFROMONT Isabelle, et Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, BONDURAND Jean-Claude, FAVIER BOSSON André, GASPARINI Gil-Laurent, CONDEVAUX Jean-François, , BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, MILLET Patrick, RUCHON Gaëtan, LARDON Jean-Yves, PILLOT Jean-François, BOCHENT Pierre.

Absents excusés ayant donné procuration :

- Mme Aurelie Lacroix à Monsieur François Deville
- Mme Bertille Sentissi à Monsieur Pierre Bochent
- M. Emmanuel Dubouloz à Madame Isabelle Dumas

Madame Claudine Faudot a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

S'ASSOCIE, à la peine et à la douleur des deux familles touchées par les dramatiques événements du mardi 17 juin, souhaite à M. Perroud Frédéric conseiller municipal sortant, l'espoir d'une amélioration et déplore le manque de discernement de la presse locale dans le traitement de cette affaire.

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 mai 2014 et précise que M. Jean-François Pillot, conseiller municipal a bien assisté à cette réunion et le prie de bien vouloir accepter les excuses de Monsieur le Maire pour cette omission.

PROCEDE à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux. Monsieur le Maire reprend les instructions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17, le Code Electoral et notamment ses articles L280 et L 293 et R131 à R148 qui organise cette élection. Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal d'Allinges doit élire en son

sein 15 titulaires et 5 suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 28 septembre 2014. Après s'être assuré que le quorum est atteint, le Maire procède à la constitution du bureau électoral, à savoir : François DEVILLE Maire comme Président, deux membres présents du conseil municipal les plus âgés Mrs BERGERON Pierre et BOCHENT Pierre, deux membres présents les plus jeunes Mesdames BOISSINOT Muriel et MARTIN Annick. Monsieur le Maire annonce la candidature d'une seule liste « Allinges sénatoriales 2014 » composée des 15 titulaires suivants : François DEVILLE , Muriel DESPRES, Pierre BERGERON, Jean- Yves LARDON, Any CHABOUD, Jean-Claude BONDURAND, Claudine FAUDOT, Gilles NEURAZ, Muriel BOISSINOT, Pierre BOCHENT, Isabelle DEFROMONT, Jean-François PILLOT, Christiane DUSSAPT, André FAVIER-BOSSON, Véronique GOUACHON et des 5 suppléants suivants : Jean-François CONDEVAUX, Isabelle DUMAS , Patrick MILLET, Annick MARTIN , Gaëtan RUCHON. Après s'être assuré de la validité de cette liste, notamment sur la parité, l'ouverture du scrutin est effectuée, puis à l'issue du vote, la clôture du scrutin est proclamée. La liste « Allinges Sénatoriales 2014 » ayant recueilli 100 % des suffrages exprimés est déclarée élue.

- Remercie Monsieur Christophe Baud d'avoir assisté le conseil municipal dans l'organisation de ce scrutin.

DECIDE de transférer les crédits budgétaires liés au financement des études de projet et des travaux de suppression du PN 68, soit 451.450 €, du compte 2315 vers le compte 2041583 (projets d'infrastructure d'intérêt national) et de modifier l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la suppression en affectant cette autorisation au compte 2041583 en lieu et place du compte 2315, il ne s'agit donc pas d'une prévision de dépense supplémentaire. Monsieur le Maire rappelle que ces dépenses feront l'objet d'un remboursement par le Conseil général.

DECIDE, dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre, de définir le poste de coordinateur périscolaire selon la fiche présentée et validée dans un premier temps par la commission scolaire puis par le Conseil municipal.

CREE à l'unanimité, un poste de contractuel pour cette mission, compte tenu d'une part de la spécificité du métier et d'autre part du caractère évolutif de ce poste.

DECIDE d'allouer **dans** le cadre du C.I.S.P.D, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, une subvention annuelle de 671,36 euros à l'association V.I.A 74, Association Victimes Information Accueil 74, correspondant à 0,1658 euros par habitant.

DECIDE de soumettre au Directeur des services fiscaux la liste complémentaire pour la commission communale des impôts (CCID), en nommant les deux suppléants extérieurs suivants : Mme Peillex Delph Valérie d'Anthy sur Léman et Mme Josephthe Depraz de Margencel.

DESIGNE Mme Despres Muriel, Adjointe aux affaires sociales comme déléguée, collègue des élus, de la commune pour le mandat 2014 à 2020 au CNAS Comité National d'Action Sociale et Madame Josephthe Depraz, membre du personnel communal pour le Collège des Agents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes ans, mois et jour que susdits.

Le Maire

François DEVILLE.